

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

PRÉSENTS :

MM., Mmes,

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Philippe FANIEN, Carole ROUX, Laurent CARON, Eric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Anne GUERVILLE, André BOUZIGUES, Daniel BRACHET, Joël WOZNIAK, Claude FAUQUEMBERGUE, Muriel MESSEANNE, Hervé EVRARD, Sylvie GOZET, Christelle de FOLLEVILLE, Paul DERASSE, Patricia VAAST.

ABSENTS EXCUSÉS

Jean-Marie BRIANCHON qui donne procuration à Philippe FANIEN, Sophie LEPRAND qui donne procuration à Anne GUERVILLE.

ABSENTS :

Hervé ACCART, Annick VERITE, Laurence QUINION, et Frédéric TERMINE.

La séance du Conseil est ouverte à 19 heures en MAIRIE ANNEXE par Monsieur Alain VAN GHELDER qui la préside.

Madame Marie-Hélène MOREL est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Taux d'imposition 2019
- Budget Primitif 2019
- Marché Entretien des Espaces Verts de la commune
- Marché de fourniture de repas au restaurant scolaire
- Transfert du fonds de concours CUA pour opération centre-ville
- Acquisition d'une bande de terrain sur la propriété de La Charmille
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Maintenance et contrôle réglementaire des installations et bâtiments – groupement de commandes avec CUA
- Groupement de commande avec la CUA pour le sel de déneigement

TAUX D'IMPOSITION 2019

Vu le produit fiscal attendu et estimé pour l'équilibre du budget 2019,

Sur proposition de la commission des finances et le Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'imposition de la façon suivante :

Taxe d'habitation et THLV	14,76 %
Taxe foncière (bâti)	16.17 %
Taxe foncière (non bâti)	54.69 %

BUDGET PRIMITIF 2019

Exposé des documents budgétaires par Laurent CARON, vice-président de la commission finances.

Le budget 2018 équilibré de la façon suivante :

Fonctionnement :	Dépenses/Recettes	3 307 465.07 €
Investissement :	Dépenses/Recettes	2 596 933.47 €

Soit un budget total de 5 324671.69 € en dépenses et en recettes.

Sur proposition du Bureau Municipal et de la commission des finances, le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité le Budget Primitif 2019 :

MARCHÉ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Il convient de renouveler le marché pour l'entretien des espaces verts de la commune ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le cahier des charges pour l'entretien des différents espaces verts de la commune avec des fréquences de passage déterminées ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De lancer une consultation pour la prestation d'entretien des espaces verts communaux pour un an renouvelable 3 fois, estimation annuelle 95 000 € ;
- D'autoriser le Maire à attribuer le marché et à signer l'ensemble des pièces pour cette attribution ;
- D'imputer les frais de la consultation au budget communal.

MARCHÉ PUBLIC POUR LA FOURNITURE DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Vu les besoins en fourniture de repas pour le restaurant scolaire ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Sachant que l'estimation de la fourniture de repas pour l'année est d'environ 80 000 € TTC ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De lancer une consultation pour la fourniture des repas du restaurant scolaire dans les mêmes conditions que le précédent marché ;
- De fixer le marché pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans maximum ;

- **D'autoriser le Maire à attribuer le marché et à signer l'ensemble des pièces pour cette attribution ;**
- **D'imputer les frais de la consultation au budget communal.**

TRANSFERT DU FONDS DE CONCOURS CUA

Vu le projet de voirie en centre-ville, la communauté urbaine d'Arras finance ces travaux sur notre enveloppe 2017- 2020 = 143 510€ TTC/an, soit 574 040 € TTC ;

Vu les travaux déjà effectuées ou à venir sur les voiries de la commune, 91800 € TTC ;

Vu le coût des travaux fixés à 803 000 € TTC, y compris publicité et CSPS ;

Le financement envisagé des travaux serait le suivant :

CD62	200 000 €	Rétrocession de la voirie à la CUA
CUA	465 454 €	Sur l'enveloppe voirie 2017-2020
CUA	137 546 €	Fonds de concours Ste Catherine

Le solde de l'enveloppe « voirie » sera conservée pour des travaux de sécurité sur les voiries de la commune (environ 16 000 €).

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le financement des travaux de voirie en centre-ville ;**
- **de demander à la CUA de transférer le fonds de concours de la commune sur le budget voirie pour la réalisation des travaux Route Nationale ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette demande de financement et à la réalisation du projet.**

ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN A LA CHARMILLE

Lors de l'étude pour la réalisation de 30 logements sur le site de La Charmille, rue Corot, au niveau du portail métallique, sur un terrain entre la maison du directeur et La Glanerie, il a été constaté une bande de terrain difficile à entretenir au-dessus du mur de soutènement en brique ;

Compte tenu que notre partie se trouve en Domaine Public, et ne peut être cédé, il est proposé d'acquérir à l'euro symbolique cette parcelle d'environ 121 m² (voir plan joint).

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'accepter cette acquisition et d'entretenir ce terrain sur la totalité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant par délégation, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette acquisition par acte administratif.**

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL MAIRIE

Vu les aménagements effectués en centre-ville et l'achèvement de la place de la République dans les prochaines mois, le commune envisage de rénover par un rejointoiement et/ou une peinture l'hôtel de ville avec une mise en lumière pour les cérémonies et festivités ;

Le coût global des travaux est estimé à :

- Rejointoiement et/ou peinture 65 800 € HT
- Mise en lumière de la mairie 33 400 € HT

Soit un total d'environ 99 200 € HT, et 119 040 TTC.

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DSIL 2019**
-
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande et à son attribution**

MAINTENANCE ET CONTROLE REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ET BATIMENTS Constitution d'un groupement de commandes

Lors du Conseil Communautaire du 23 juin 2016, la communauté urbaine d'Arras a adopté le schéma de mutualisation des services communautaires et communaux construit en partenariat avec les communes membres.

Une cinquantaine de propositions de mutualisation ont été recensées au titre desquelles la mutualisation de la Commande Publique.

Parmi les thèmes identifiés sur lesquels la constitution d'un groupement de commandes est envisagée, il a été jugé pertinent de constituer un groupement de commandes portant sur la réalisation des opérations de maintenance et de contrôle règlementaire des bâtiments.

Sous réserve de la confirmation par les communes intéressées, ce groupement de commandes regrouperait les membres suivants :

- La Communauté Urbaine d'Arras
- La commune d'Acq
- La commune d'Agnny
- La commune d'Anzin-Saint-Aubin
- La commune d'Athies
- La commune de Basseux
- La commune de Beaumetz-les-Loges
- La commune de Boiry-Becquerelle
- La commune de Boiry-Saint-Martin
- La commune Boisieux-au-Mont
- La commune Boisieux-Saint-Marc
- La commune de Feuchy
- La commune de Ficheux
- La commune de Gavrelle
- La commune de Guémappe
- La commune d'Héninel
- La commune de Maroeuil
- La commune de Mercatel
- La commune de Roclincourt

- La commune de Roeux
- La commune de Sainte-Catherine
- La commune de Saint-Martin-sur-Cojeul
- La commune de Thélus
- La commune de Wailly
- La commune de Wancourt

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine d'Arras serait désignée en qualité de coordonnateur du groupement.

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- **signer la convention constitutive de groupement définissant les modalités de fonctionnement dudit groupement ;**

GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CUA SEL DE DENEIGEMENT
--

Vu les aménagements effectués en centre-ville et l'achèvement de la place de la République dans les prochaines mois, la commune envisage de rénover par un rejointoiement et/ou une peinture l'hôtel de ville avec une mise en lumière pour les cérémonies et festivités ;

Le coût global des travaux est estimé à :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| - Rejointoiement et/ou peinture | 65 800 € HT |
| - Mise en lumière de la mairie | 33 400 € HT |

Soit un total d'environ 99 200 € HT, et 119 040 TTC.

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DSIL 2019**
-
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande et à son attribution**

Fin du Conseil Municipal à 20 heures 30